

Réhabilitation de la base militaire de Laon – Couvron en autodrome



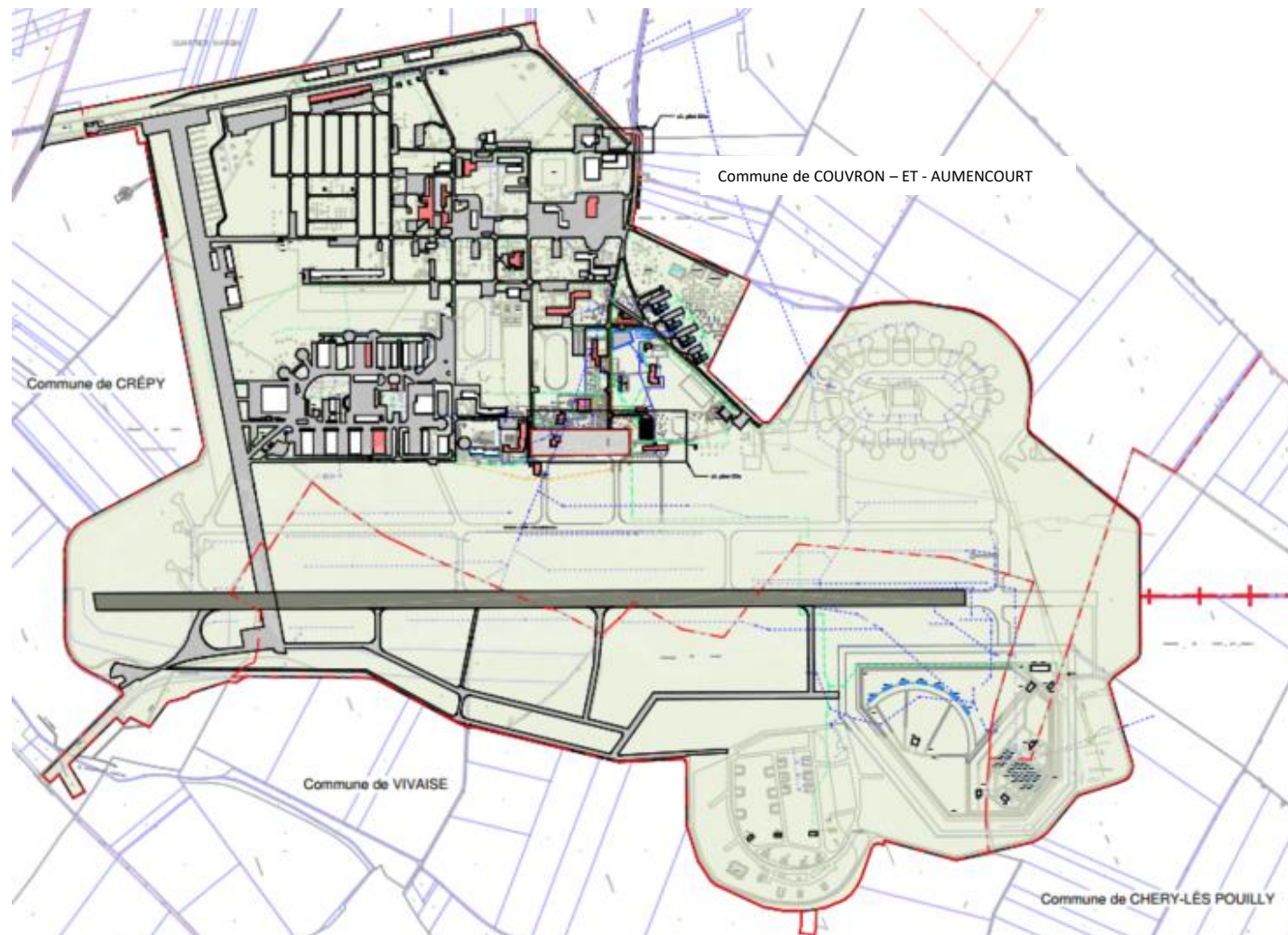
Présentation du projet dans le cadre de l'enquête publique

Présentation du site actuel



Le site actuel

- Le terrain de plus de 500ha est situé sur les communes de Couvron-et-Aumencourt, Vivaise, Crépy et Chéry-lès-Pouilly.



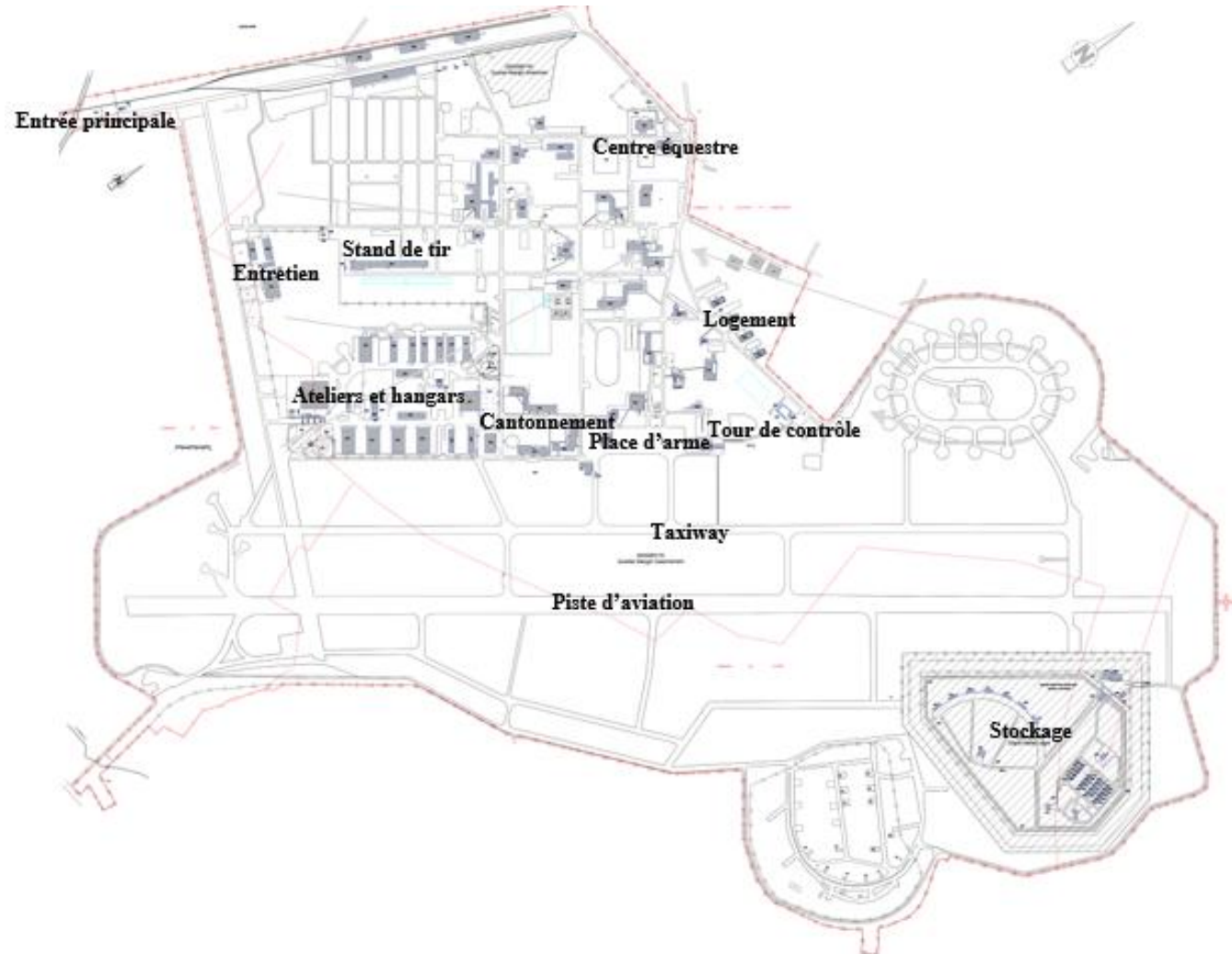
Plan masse du site actuel – limites communales



Le site actuel

- Le site est composé d'un maillage de routes, plateformes, piste d'aviation et de multiples anciens bâtiments à usage militaire :

- Hangars,
- Ateliers,
- Tour de contrôle,
- Cantonnement,
- Cantine,
- Stand de tir,
- Salles polyvalentes,
- Gymnase,
- Bureaux



Plan masse du site actuel – état de l'existant

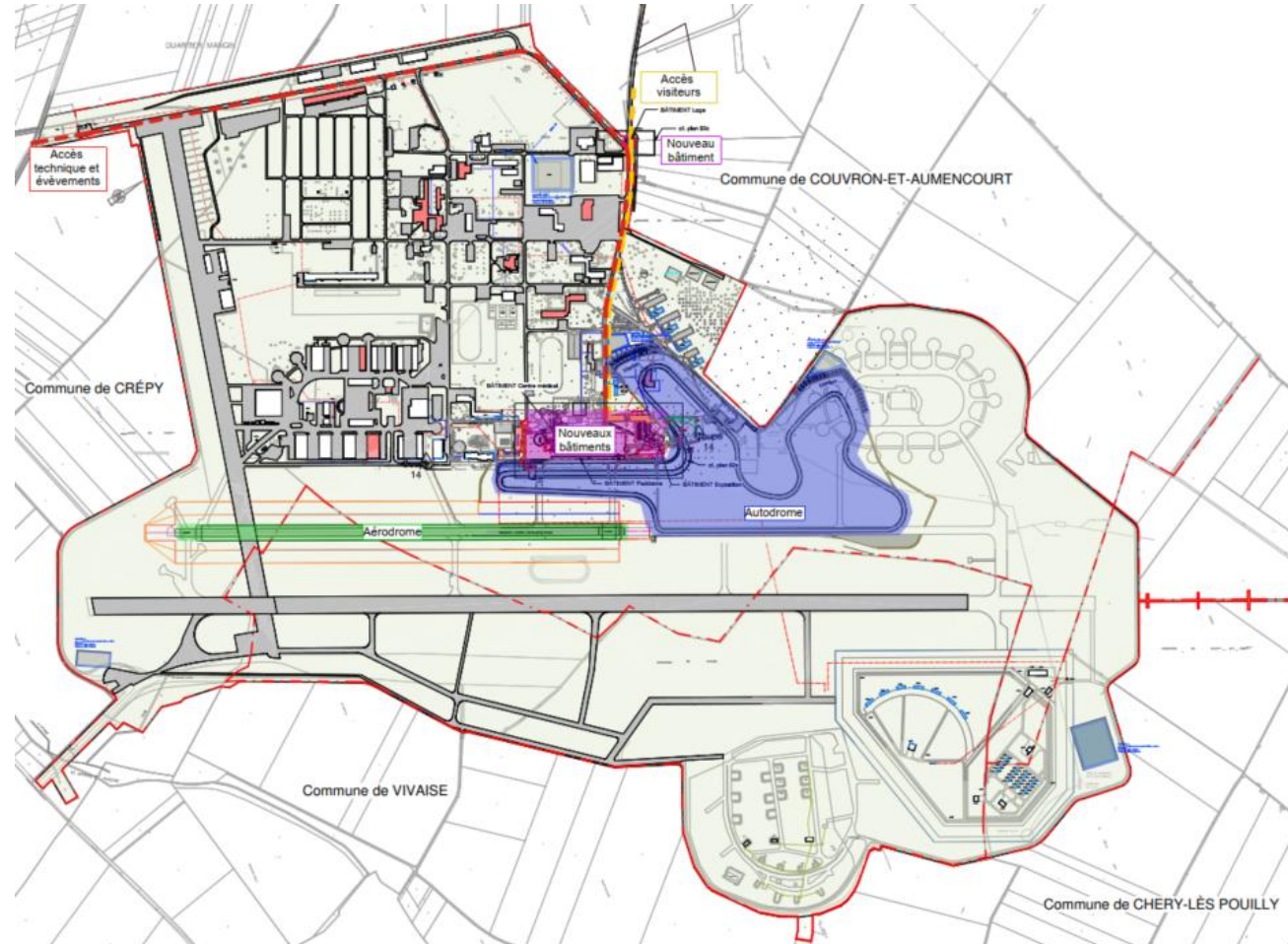


Présentation générale du projet



Le projet d'autodrome

- Le projet se compose en 3 espaces :
 - Autodrome
 - Aérodrome
 - Autres activités
- Les accès principaux au site seront :
 - Au Sud-Ouest depuis la route départementale D26 : accès technique (livraison, logistique etc.) et accès pour les événements
 - Au Nord-Ouest depuis la rue de Vivaise sur la Commune de Couvron-et-Aumencourt : accès visiteurs

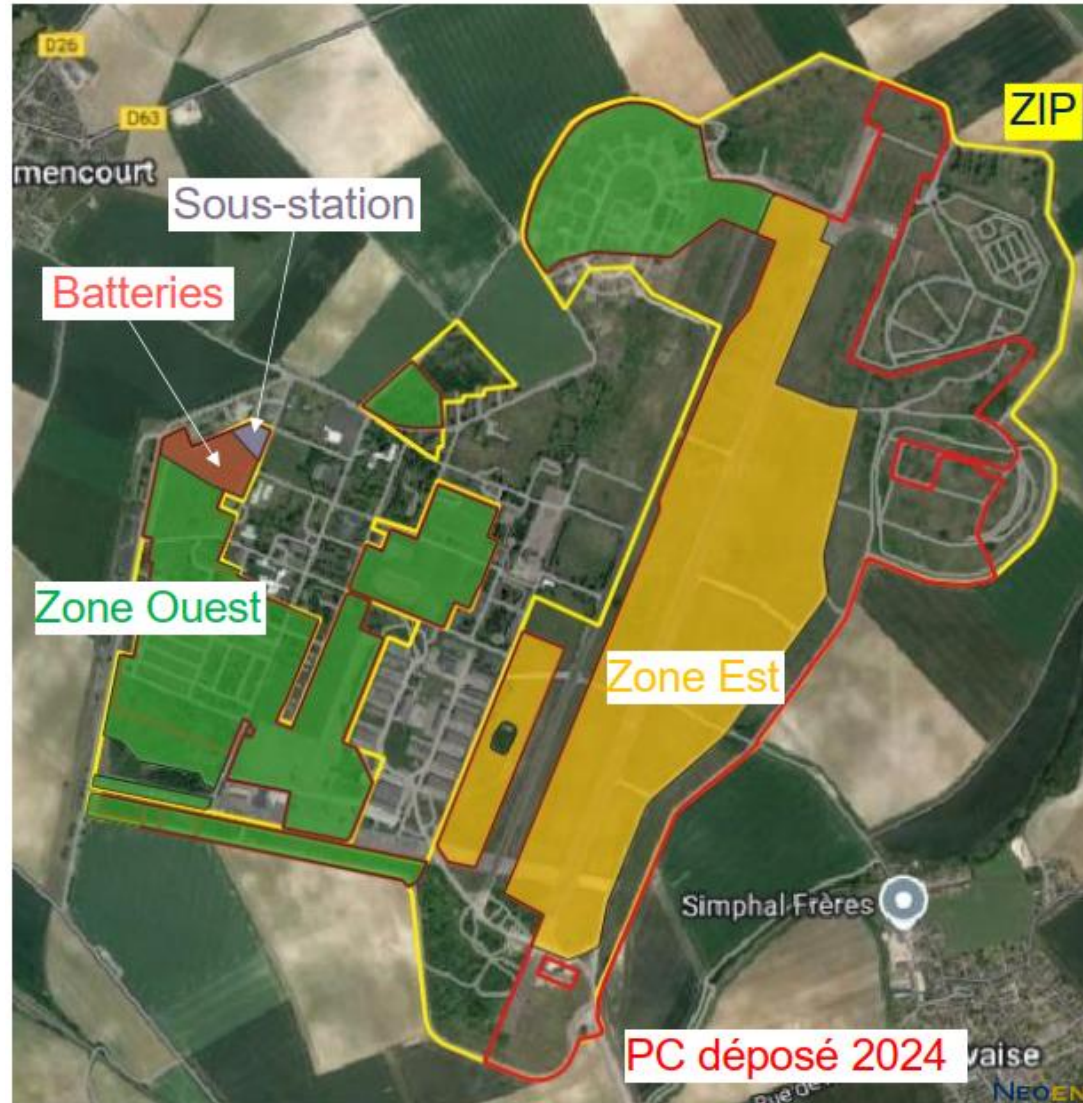


Plan masse du projet



Le projet photovoltaïque (NEOEN)

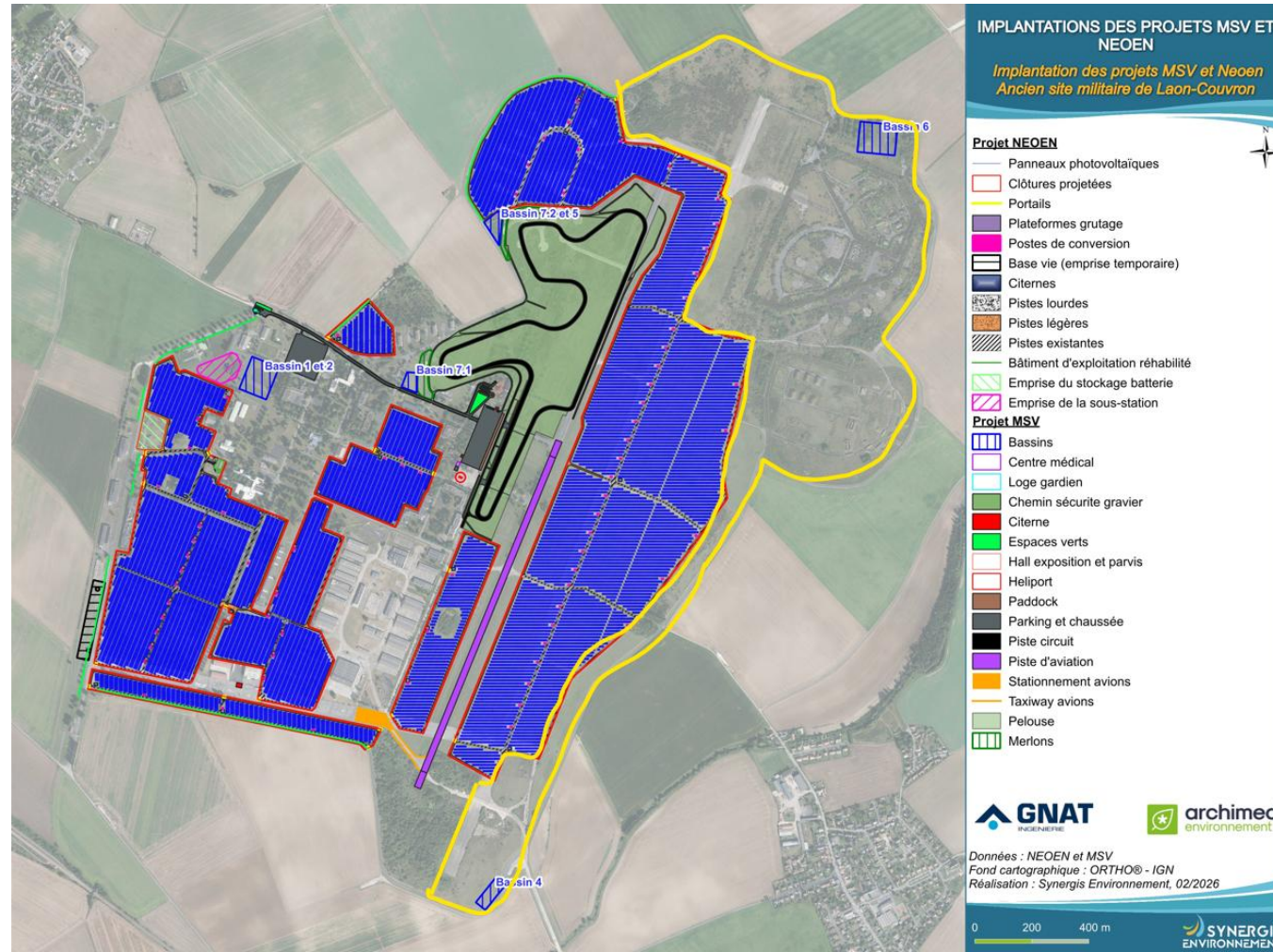
- 195 ha de panneaux photovoltaïques
- Une centrale de stockage par batterie
- Implantation en adéquation avec le projet d'autodrome



Plan d'implantation du projet NEOEN



Le projet photovoltaïque (NEOEN)



Plan d'implantation du projet NEOEN

Le permis d'aménager (PA)



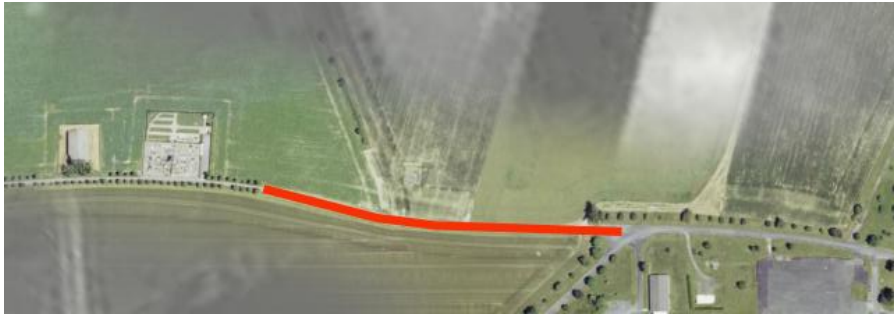
PA

- Le PA a été déposé le 7 janvier 2026 auprès des communes de :
 - Couvron-et-Aumencourt
 - Vivaise
 - Crépy
 - Chéry-lès-Pouilly
- Le dossier assainissement a été transmis début septembre au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes des Pays de la Serre



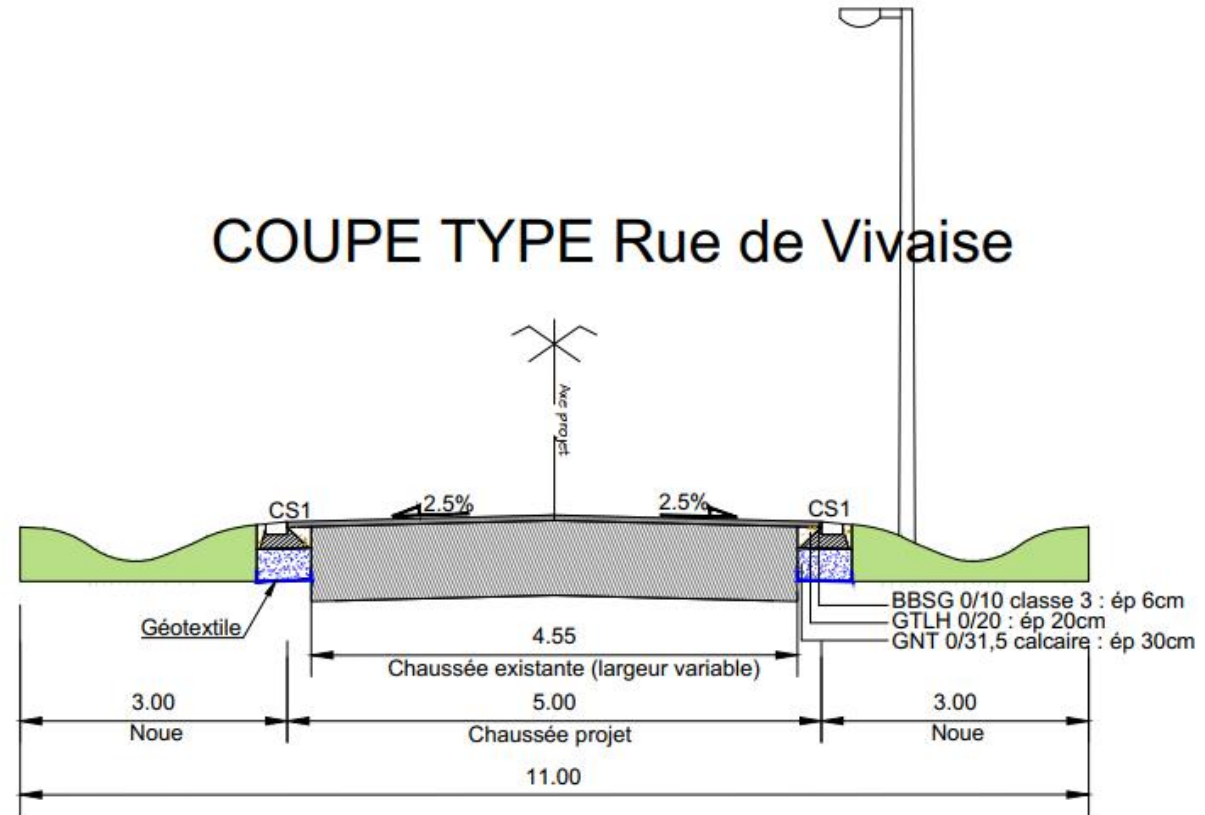
PA : l'accès au site

- L'accès visiteurs se fera par la route de Vivaise, qui doit être réhabilitée depuis le cimetière de Couvron jusqu'à l'entrée du site.



Repérage de la nouvelle voie d'accès

COUPE TYPE Rue de Vivaise



Coupe de principe de la voirie



PA : l'accès au site

- L'entrée secondaire ou technique RD54 depuis Crépy, (Entrée actuelle du site) sera utilisée pour recevoir les événements et les flux de livraisons PL.



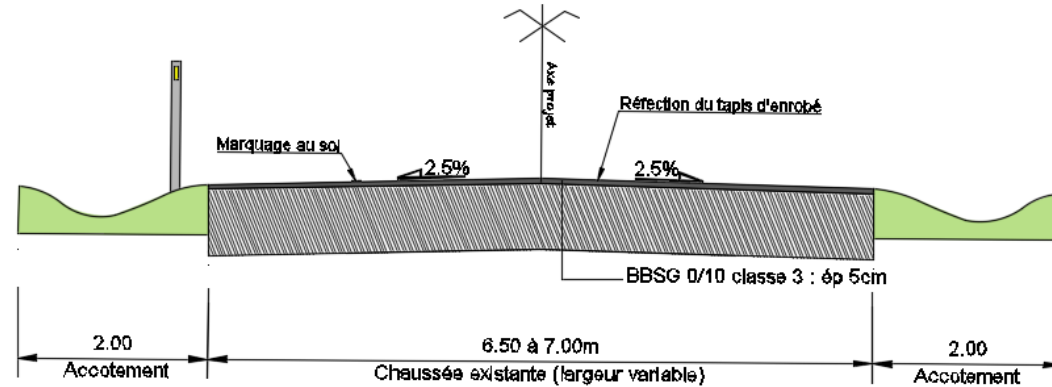
Accès existant depuis la RD54



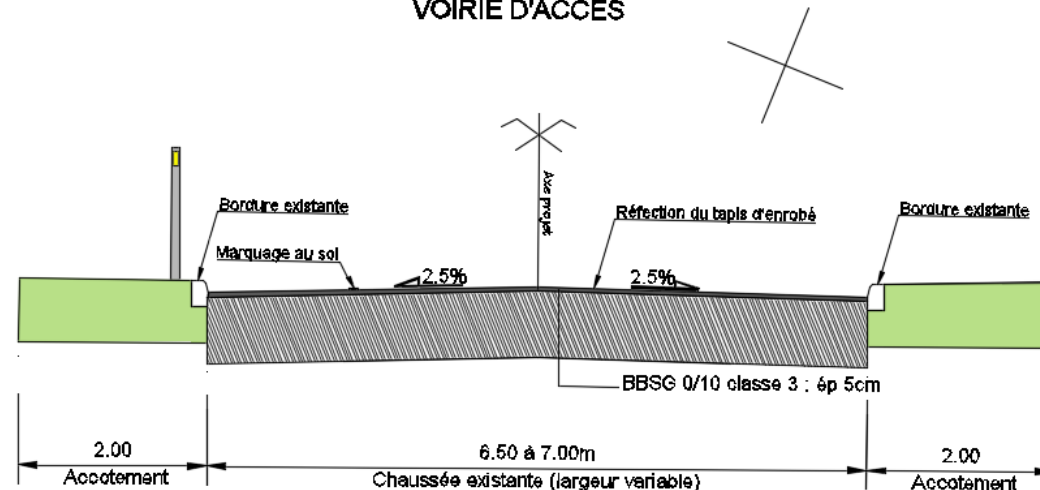
PA : l'accessibilité interne

- A l'intérieur du site, l'ensemble du projet est articulé autour d'une voie principale VL/PL à double sens qui va desservir (par ordre de desserte) :
 - Le parking P3 pour les événements
 - L'espace de manoeuvre Poids Lourds à proximité des Pitstop (P2)
 - Le parking Véhicules Légers P1 ;
- Cette voie permet la circulation des véhicules légers, des véhicules de secours (pompiers) et d'enlèvement des déchets ménagers. Elle intègre un traitement végétal permettant la gestion des eaux pluviales.
- Des bornes de faible hauteur à LED seront positionnées le long des voies de circulation.

COUPE TYPE 1
VOIRIE D'ACCES



COUPE TYPE 2
VOIRIE D'ACCES



Coupes sur les voiries existantes



PA : les démolitions

- 14 bâtiments sont prévus démolis dans le cadre du projet.



Plan de repérage des bâtiments à démolir



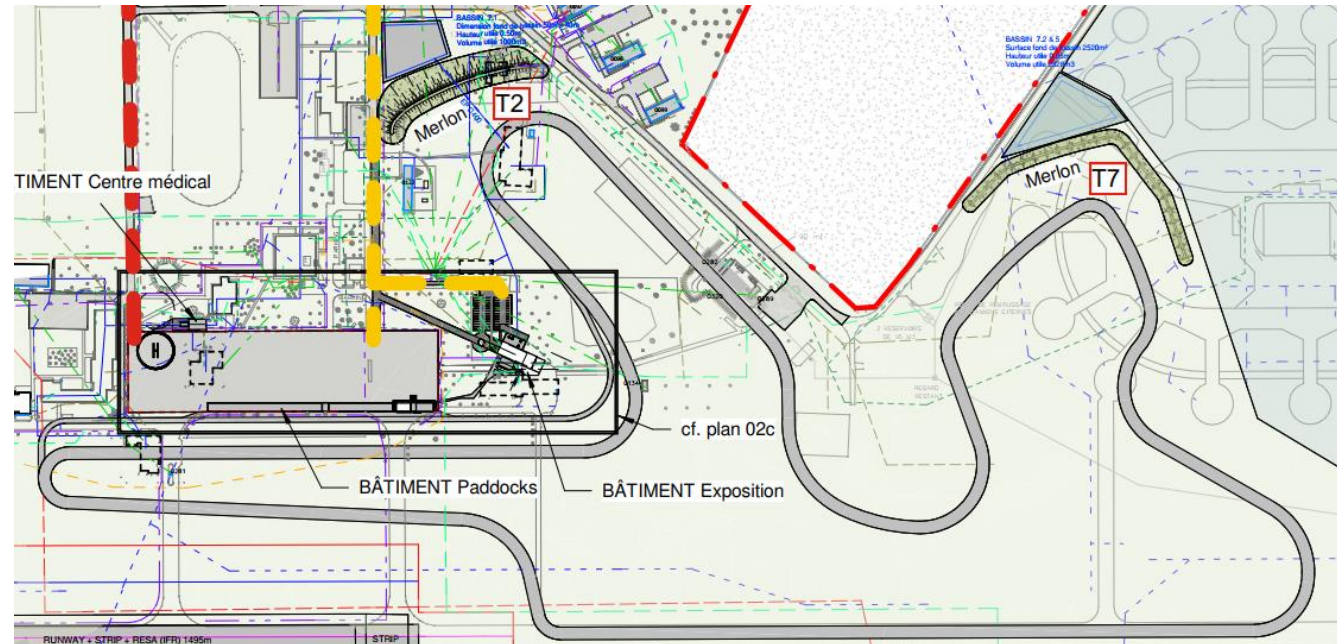
- 



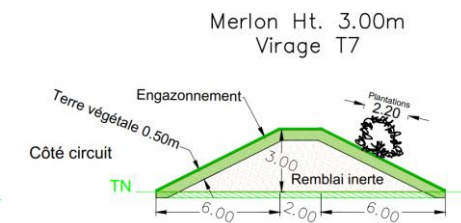
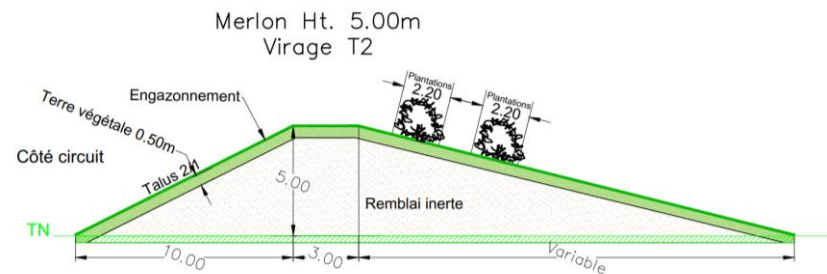
15

PA : les merlons

- 2 merlons sont prévus :
 - Le merlon dans le deuxième virage (T2).
 - Le merlon dans le septième virage (T7).



Repérage des merlons

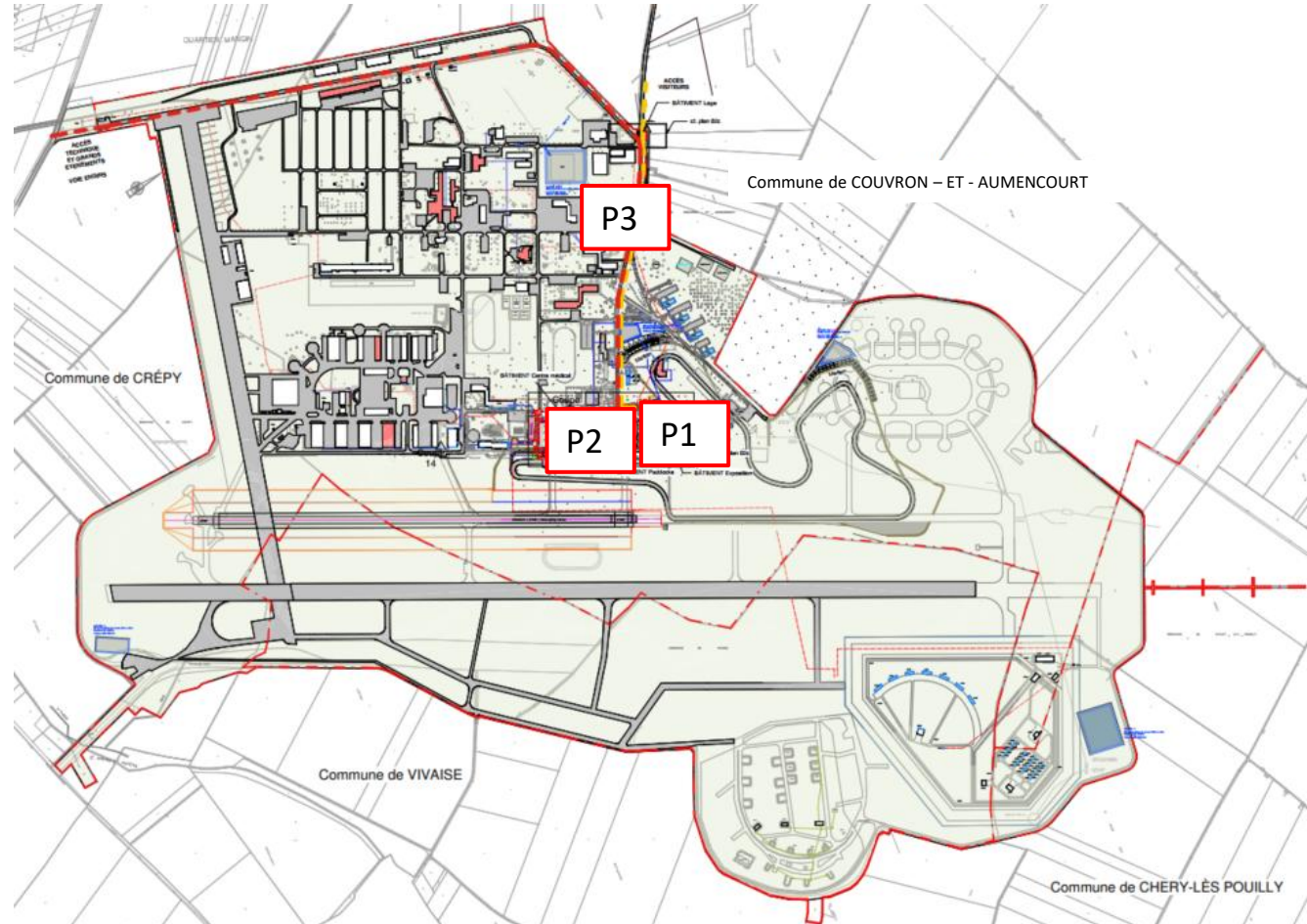


Coupes de principe des merlons



PA : les parkings

- Trois parkings sont prévus pour recevoir les évènements, offrant les capacités suivantes :
 - P1 près du bâtiment EXPO, environ 50 places,
 - P2 près des paddocks, servira au déchargement des véhicules de courses les jours de course,
 - P3 parking existant (en enrobé), environ 600 places.



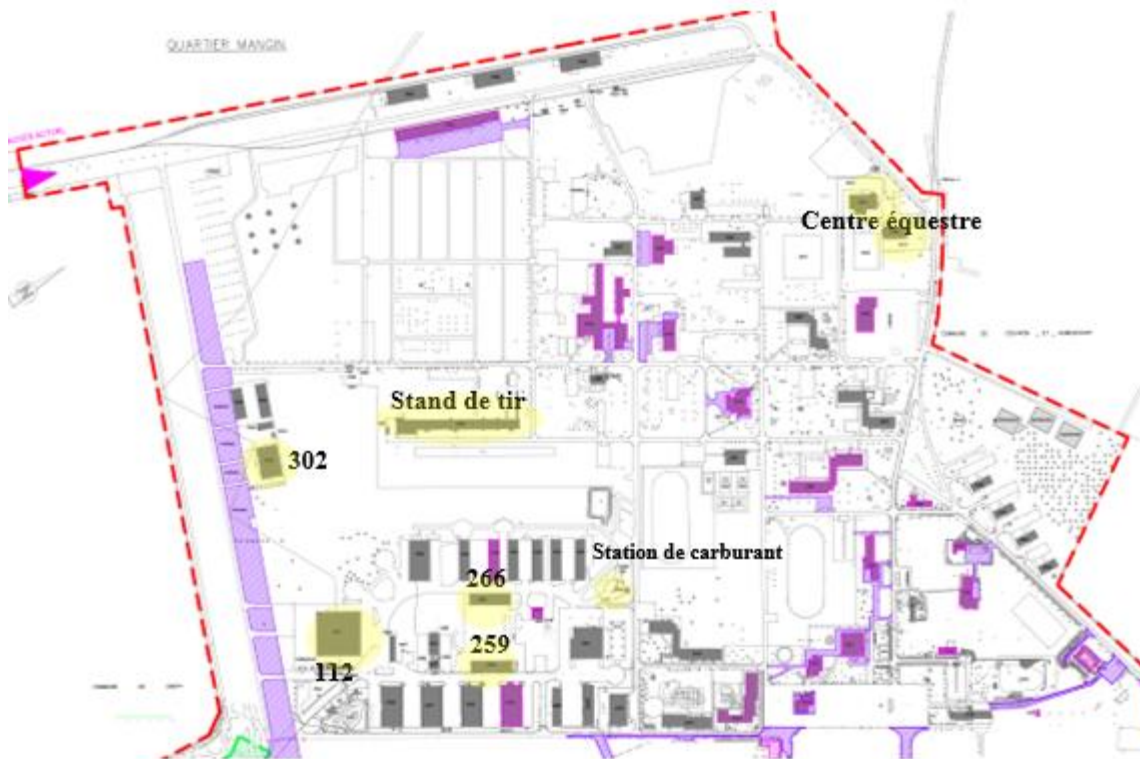
Plan de repérage des parkings



PA : les bâtiments existants

- Des bâtiments existants pourront éventuellement être exploités à l'avenir :

- Le stand de tir (bâtiment 264) : 10 personnes, ERP de 5^{ème} catégorie
- Le centre équestre (bâtiments 32 et 38) : 15 personnes, ERP de 5^{ème} catégorie
- La station de carburant, non accessible au public
- Le bâtiment 302 pour la maintenance du site : 10 personnes, non accessible au public
- Les bâtiments 112, 259 et 266 (ateliers et stockage), non accessibles au public

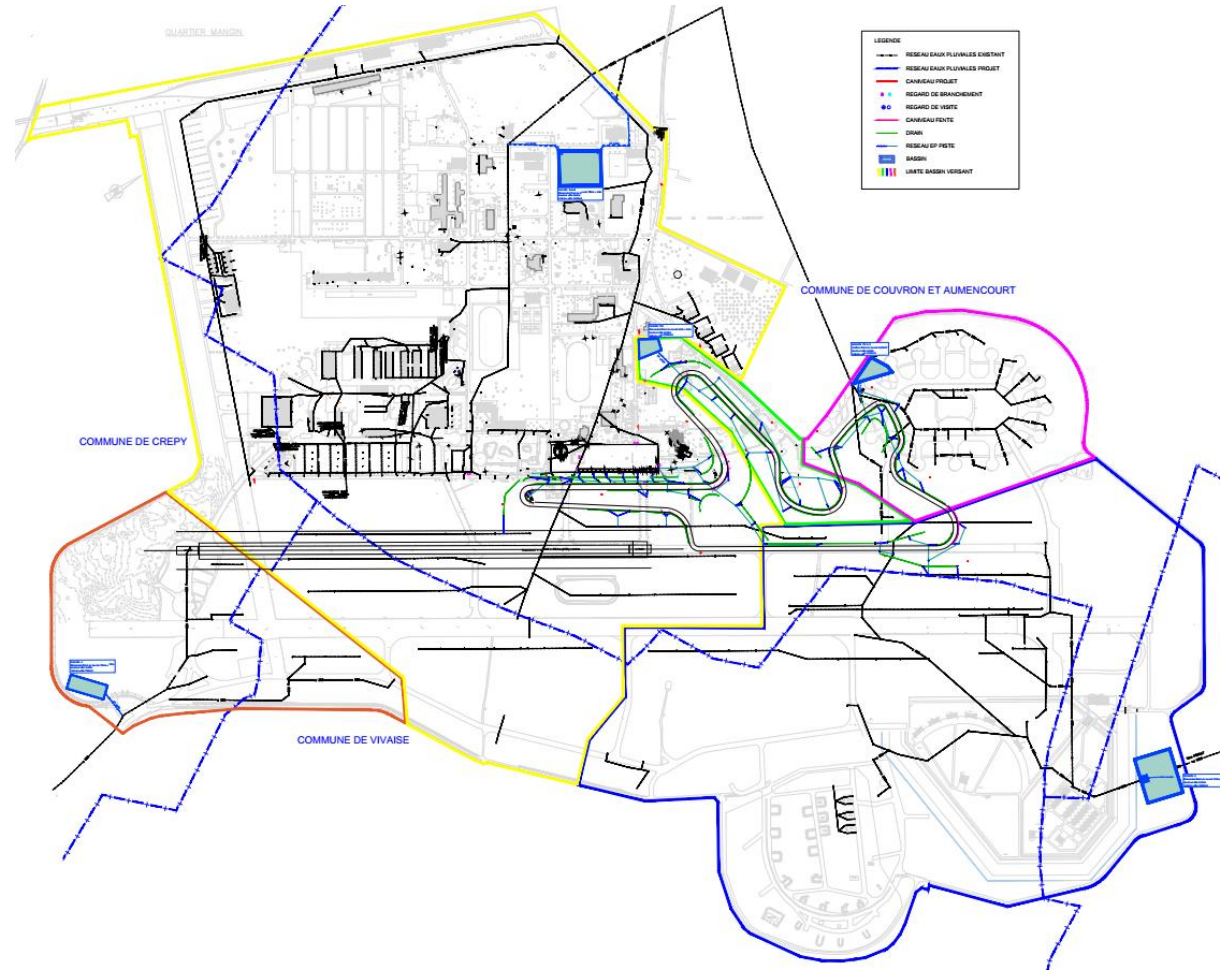


Repérage des bâtiments existants pouvant faire l'objet d'une future exploitation



PA : le traitement des eaux pluviales

- Le principe général de gestion des eaux pluviales de ruissellement retenu est l'infiltration sur le site.
- Les exutoires existants vers les milieux naturels seront déconnectés.
- Les canalisations existantes et nouvelles seront acheminées et raccordées à des bassins d'infiltration dimensionnés par bassin versant, suivant les principes de calcul et hypothèses de dimensionnement réglementaires mentionnés au dossier d'autorisation relatif à la loi sur l'eau de l'étude d'impact.
- Un aquatextile permettra de gérer la pollution des eaux pluviales avant leur infiltration dans le sol.



Plan des réseaux et des bassins EP

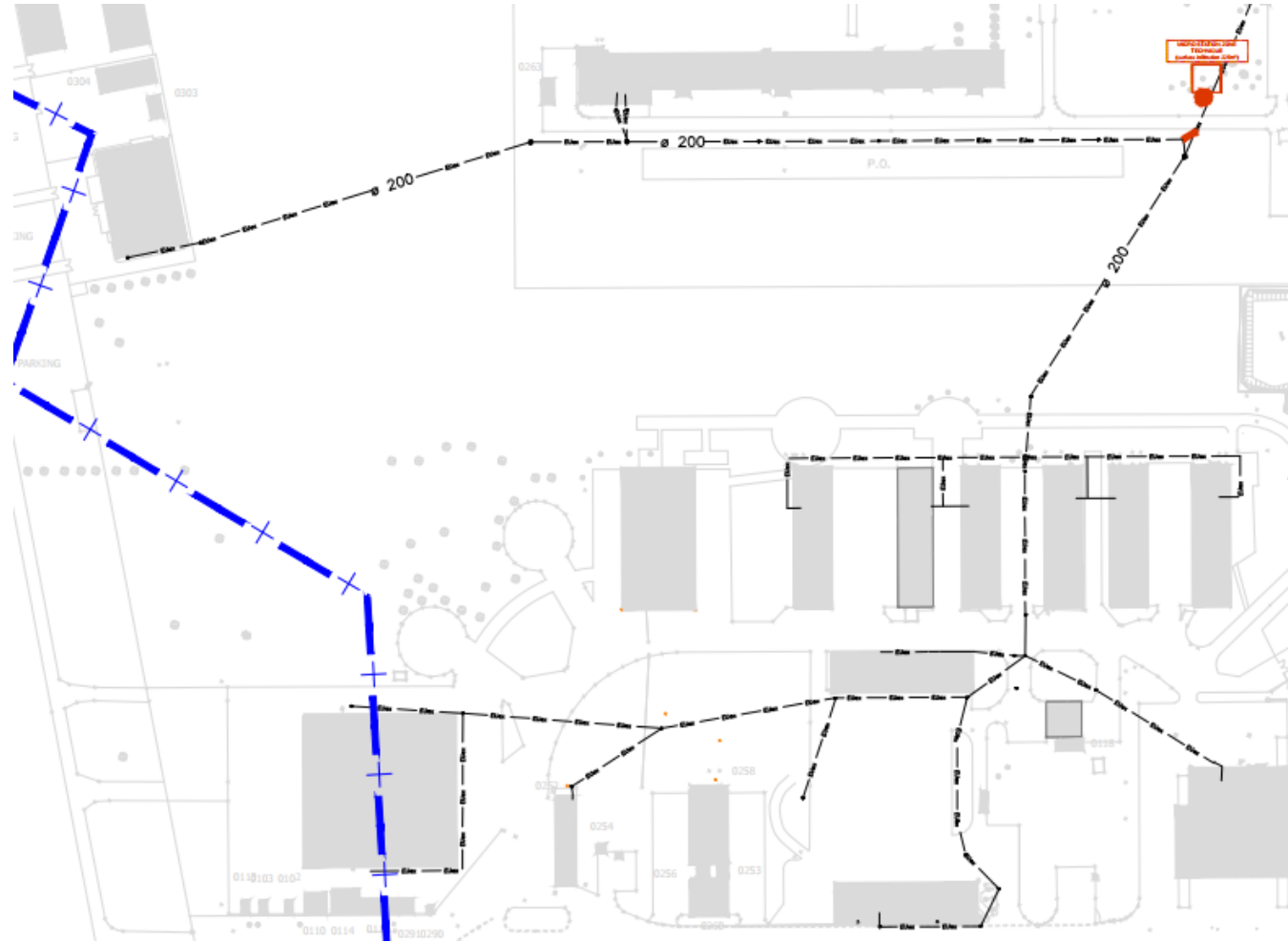


PA : le traitement des eaux usées

- Du fait de l'éloignement des installations existantes et futures, et des faibles débits générés par les activités, des systèmes de collecte et traitements non collectifs de ces effluents seront mis en place. Il s'agira de micro-stations avec dispositif d'infiltration.
 - Installation A - Bâtiment 302 – Stand de Tir 264 – Zone technique existante : Micro-station type 48 Eq / Hab. avec dispositif d'infiltration de 220m²
 - Installation B - Bâtiment Expo – Medical center – Paddocks : Micro-station type 117 Eq / Hab. avec dispositif d'infiltration de 540m²
- Les canalisations existantes et nouvelles seront raccordées à ces différents dispositifs de traitement, suivant les principes de calcul et les hypothèses de dimensionnement réglementaires mentionnés au dossier d'autorisation relatif à la loi sur l'eau de l'étude d'impact.



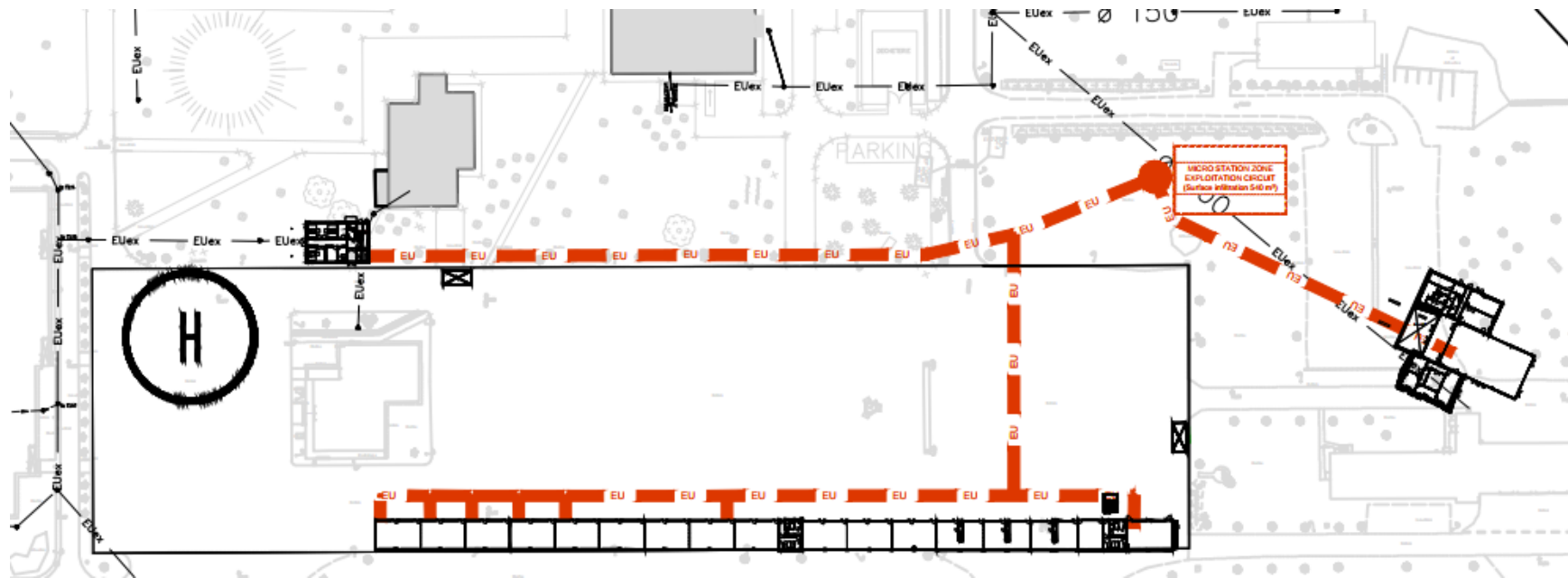
PA : le traitement des eaux usées



Plan des réseaux EU et implantation de la station de traitement (Installation A)



PA : le traitement des eaux usées

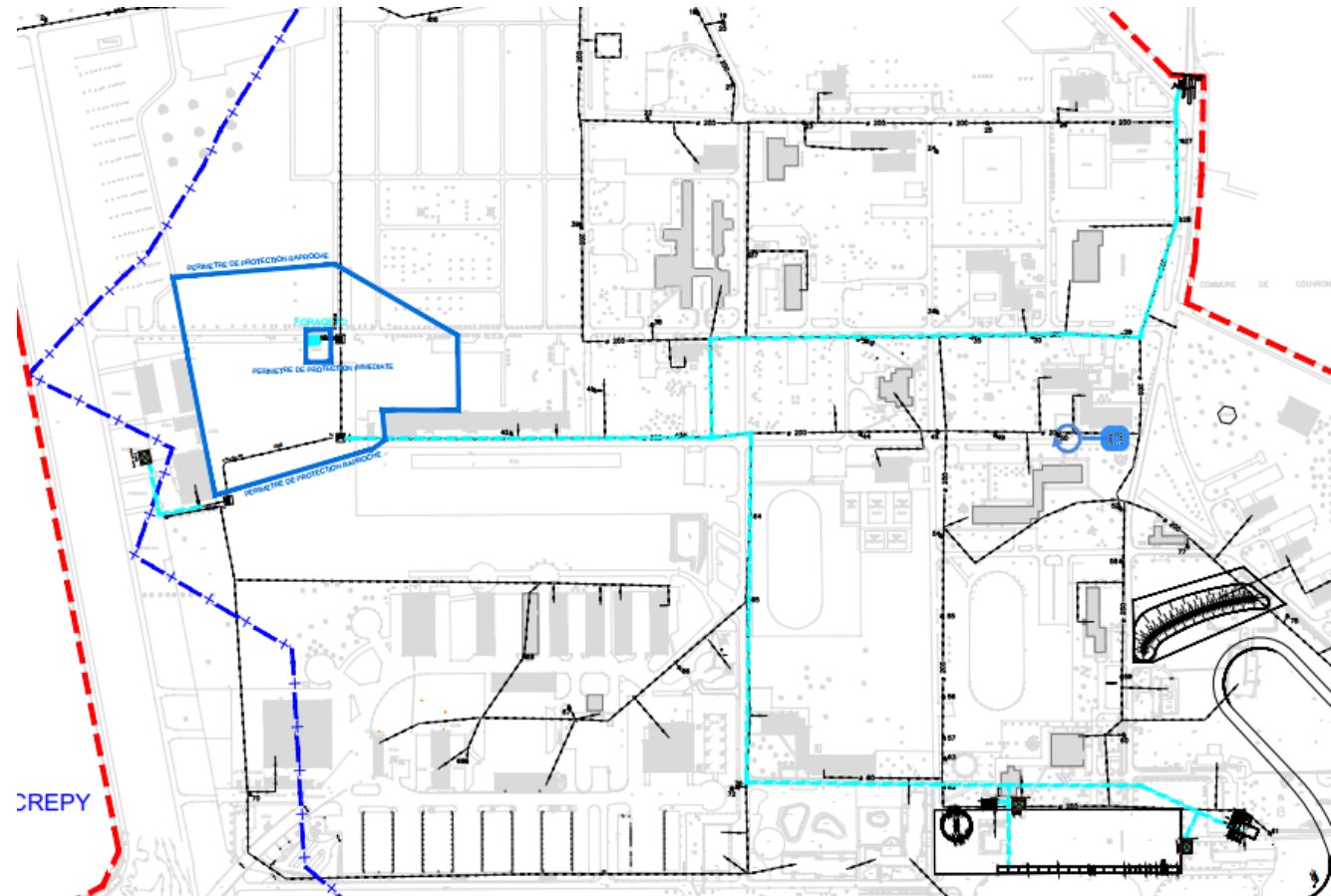


Plan des réseaux EU et implantation de la station de traitement (Installation B)



PA : l'adduction d'eau potable

- Le forage F2 a été remis en conformité et en exploitation en 2016 suivant les directives de l'ARS et autorisations préfectorales nécessaires pour répondre aux besoins en eau potable et défense incendie du site.
- Projet : adduction d'eau depuis le village de Couvron à l'étude

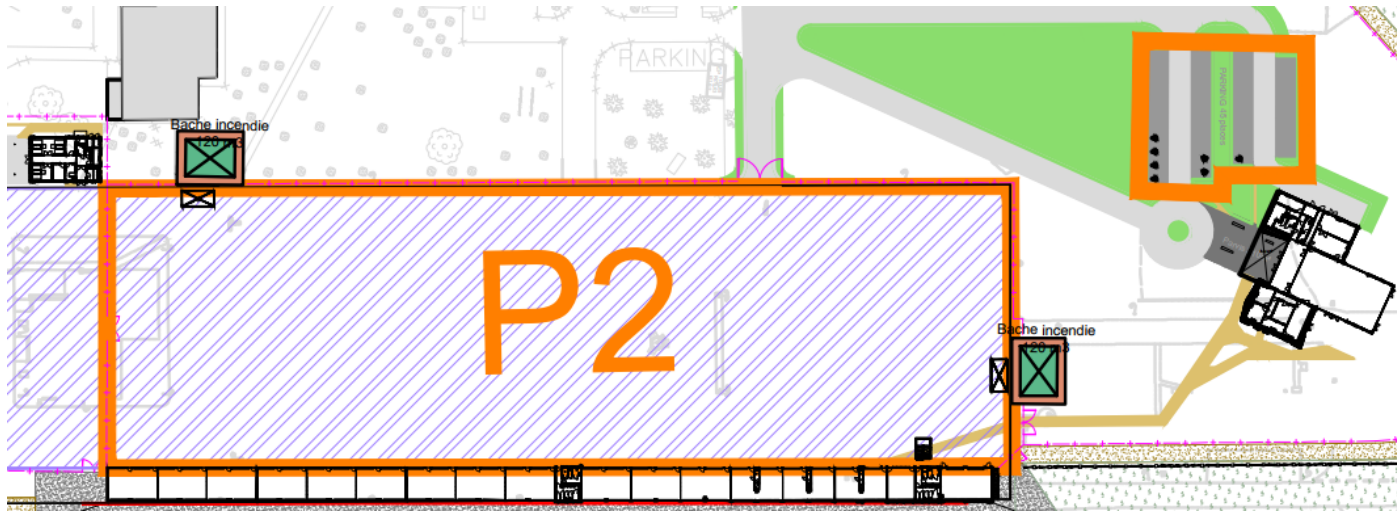


Plan des réseaux AEP et implantation du forage F2

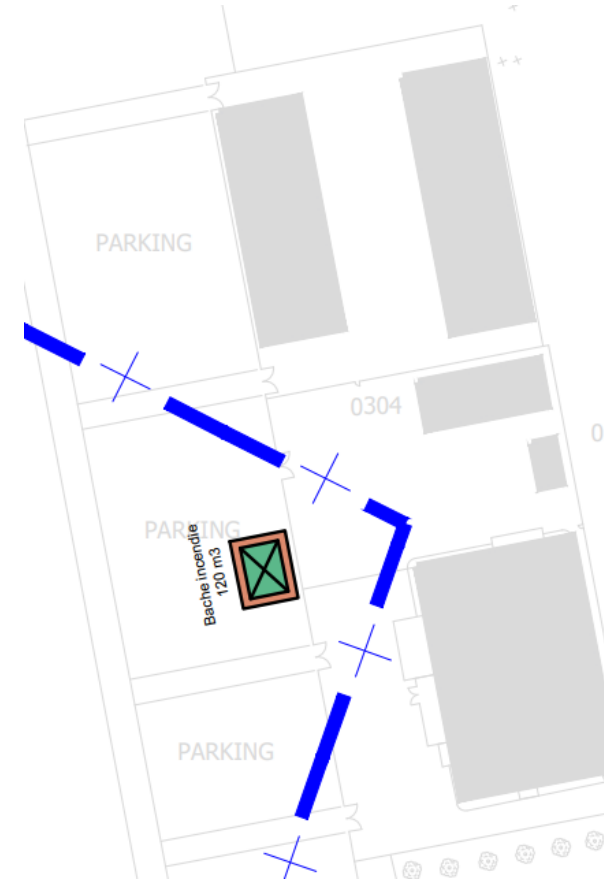


PA : la défense incendie

- La défense incendie sera assurée par la mise en place de bâches aériennes à proximité des bâtiments construits et existants exploités.
- Le réseau existant est abandonné.

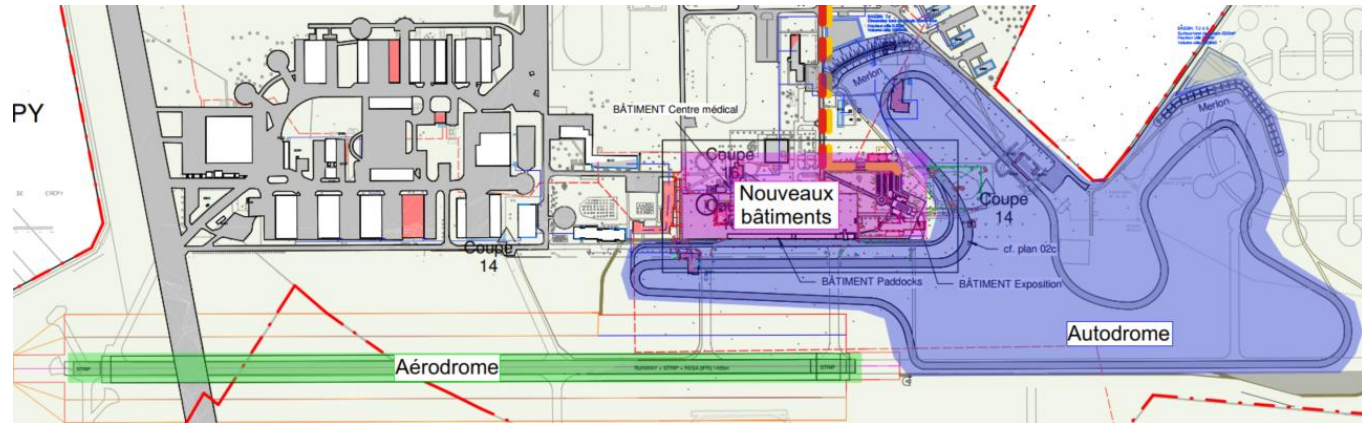


Implantation des bâches incendie



PA : l'aérodrome

- Le projet prévoit la qualification de l'actuel taxiway en piste d'atterrissage.
- Caractéristiques de l'aérodrome :
 - Dimensions de la piste d'atterrissage : 1199m x 23m
 - Zone de stationnement à l'extrémité Sud-Ouest (5 appareils)
 - Homologation en tant qu'aérodrome à usage restreint destiné à la circulation aérienne publique
 - Utilisation restreinte à la lumière du jour entre 07:00 et 21:00 les jours de semaine et entre 08:00 et 20:00 les week-ends
 - Piste code 2B soumise à la réglementation « approche à vue VFR »
 - Utilisation interdite en présence de véhicules sur le circuit
 - Aucun ravitaillement en carburant n'est prévu sur le terrain.
- L'actuelle piste ne sera plus utilisée car dans l'emprise du projet photovoltaïque.



Plan d'implantation de la nouvelle piste



Le permis de construire (PC)

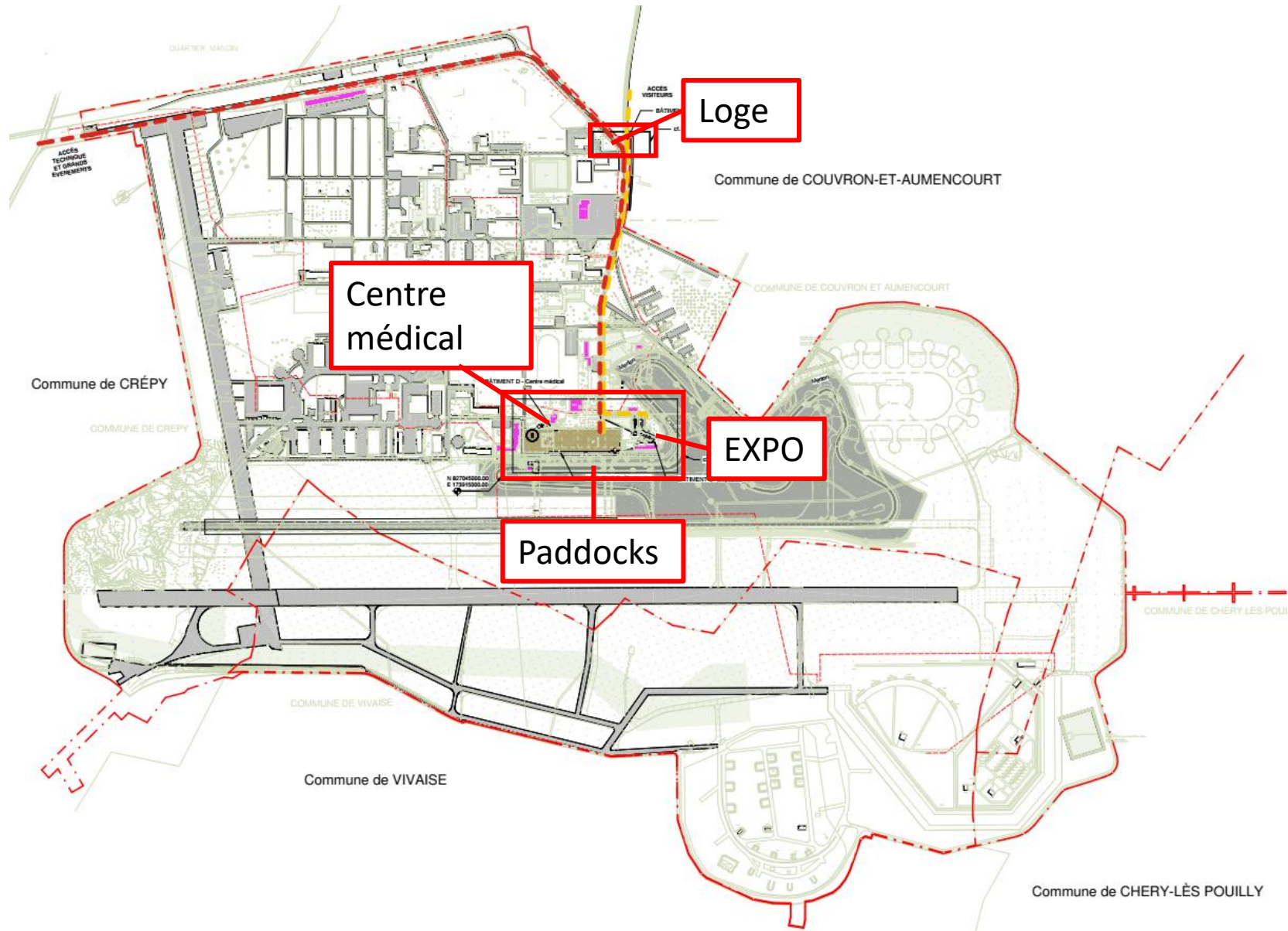


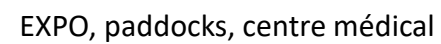
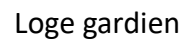
PC

- Le PC a été déposé le 7 janvier 2026 auprès de la commune de Couvron-et-Aumencourt.
- Les plans ont été présentés en juillet 2025 à Mme Roger de la CCPS, qui sera en charge de l'instruction.
- Le dossier assainissement a été transmis début septembre 2025 au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes des Pays de la Serre.



PC : Plan masse





PC : Loge d'accueil

- Les visiteurs seront accueillis par un gardien dans la loge (31m²) située au niveau de l'accès par la route de Vivaise.
- L'entrée du site est prévue réaménagée, avec la mise en œuvre de portails automatisés, et de barrières pour contrôler les accès.
- Un cheminement piéton sera aménagé depuis l'entrée du site jusqu'à la loge.

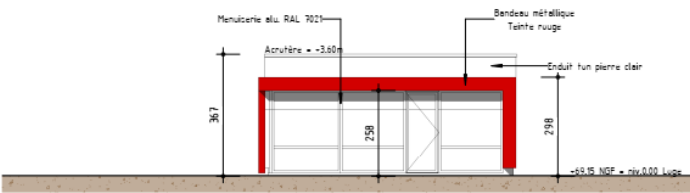


Vue projetée

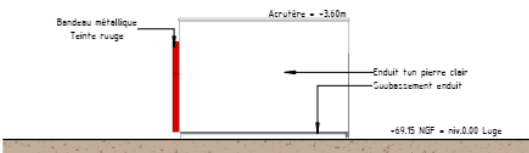


PC : Loge d'accueil

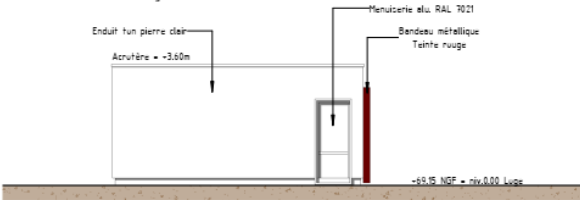
Bâtiment LOGE - Façade Nord - ECH : 1 : 100



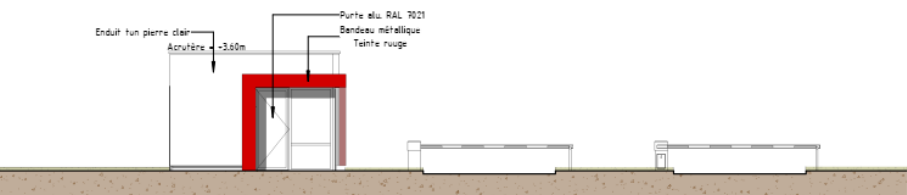
Bâtiment LOGE - Façade Ouest - ECH : 1 : 100



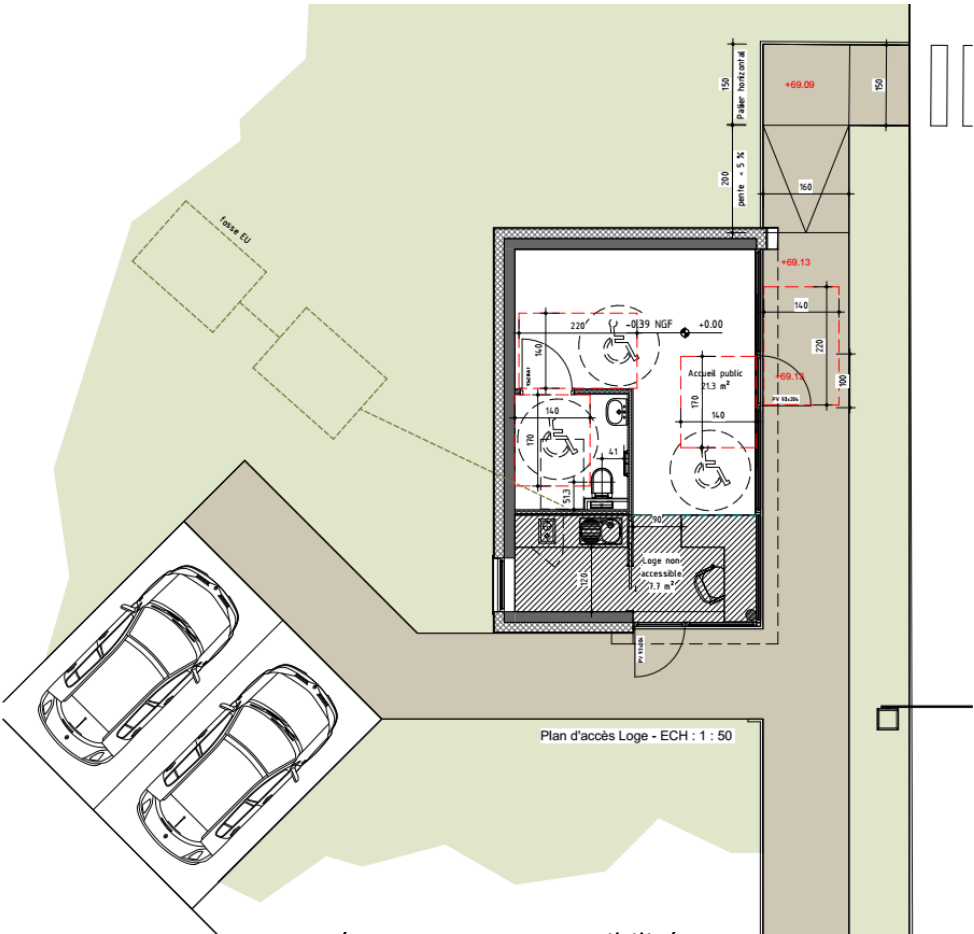
Bâtiment LOGE - Façade Sud - ECH : 1 : 100



Bâtiment LOGE - Façade Est - ECH : 1 : 100



Façades



Aménagement et accessibilité



PC : Expo, paddocks et centre médical

- Les nouveaux bâtiments se concentrent autour de l'actuelle place d'armes. Cet espace accueillera :
 - Le bâtiment EXPO
 - Les paddocks
 - Le centre médical et son héliport



Vue projetée



PC : Expo

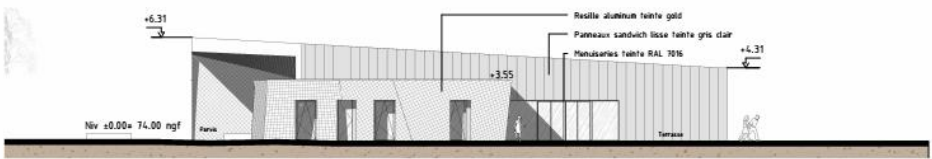
- L'espace réception et exposition sera accessible au public (640m²), et pourra recevoir jusqu'à 200 visiteurs.



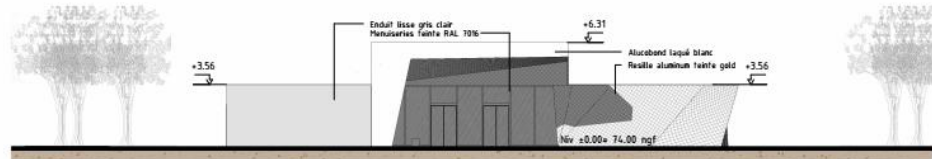
Vue projetée



PC : Expo



Bâtiment EXPO - Façade Sud - ECH : 1 : 200



Bâtiment EXPO - Façade Ouest - ECH : 1 : 200

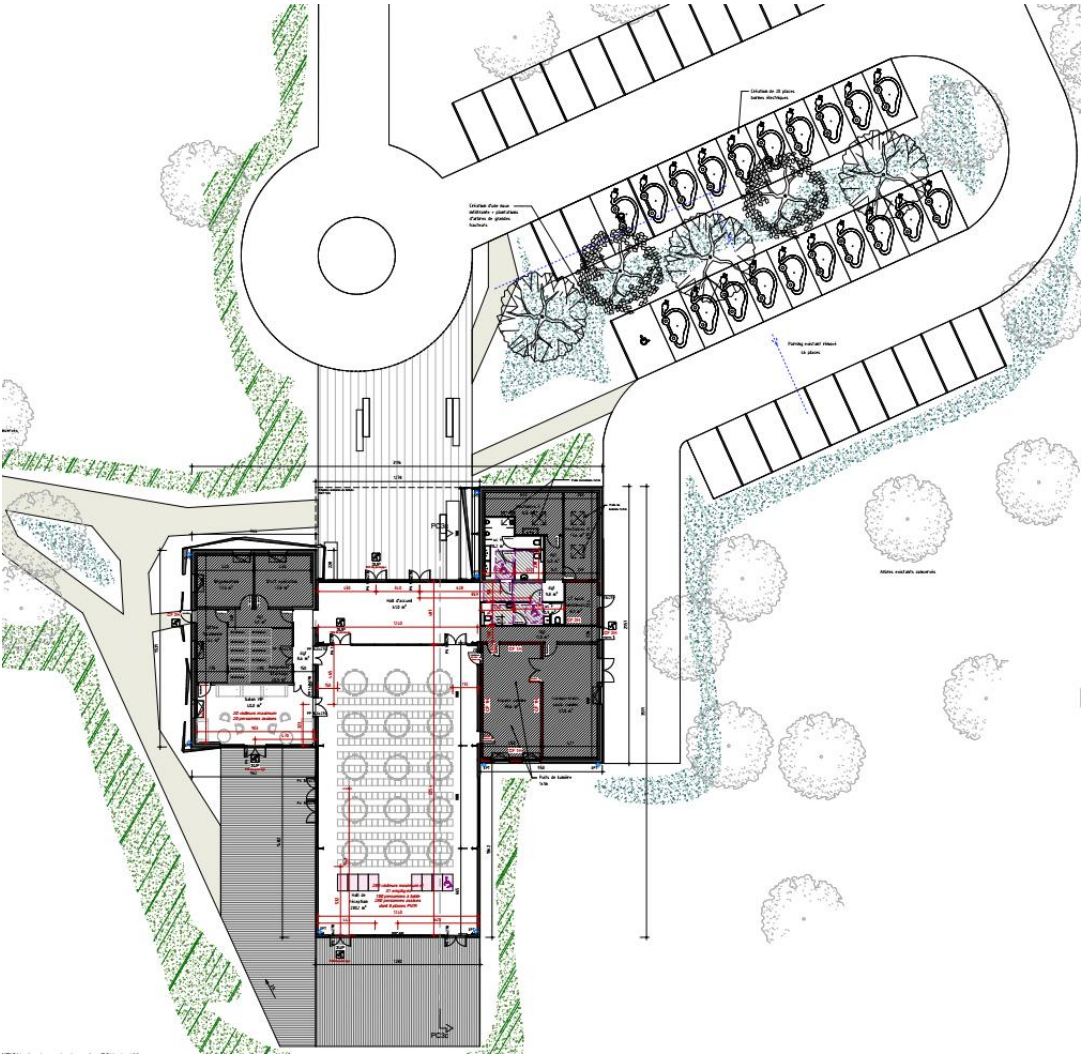


Bâtiment EXPO - Façade Est - ECH : 1 : 200



Bâtiment EXPO - Façade Nord - ECH : 1 : 200

Façades



Aménagement et accessibilité



PC : Paddocks

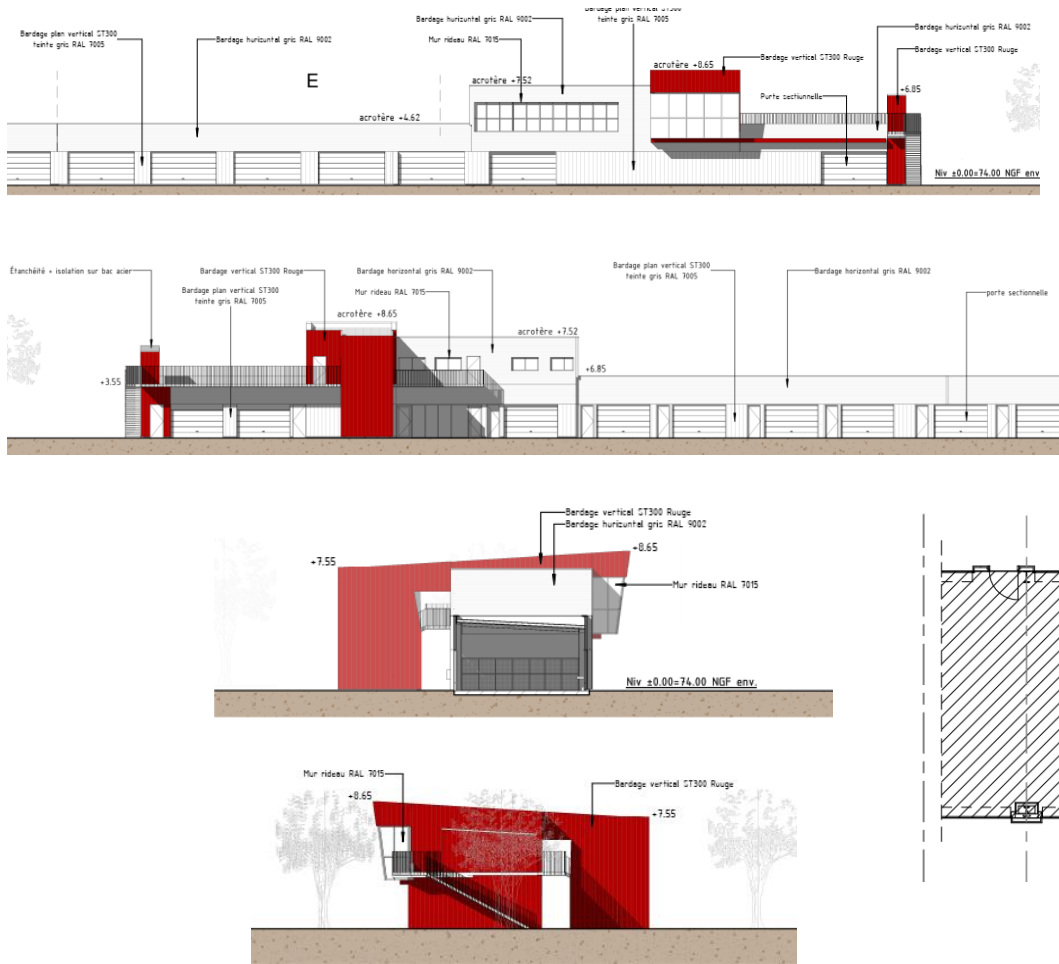
- L'espace paddock à créer est réservé aux équipes lors des courses, essais industriels, entraînements et démonstrations pour y parquer les véhicules de course et de soutien (1900m²).



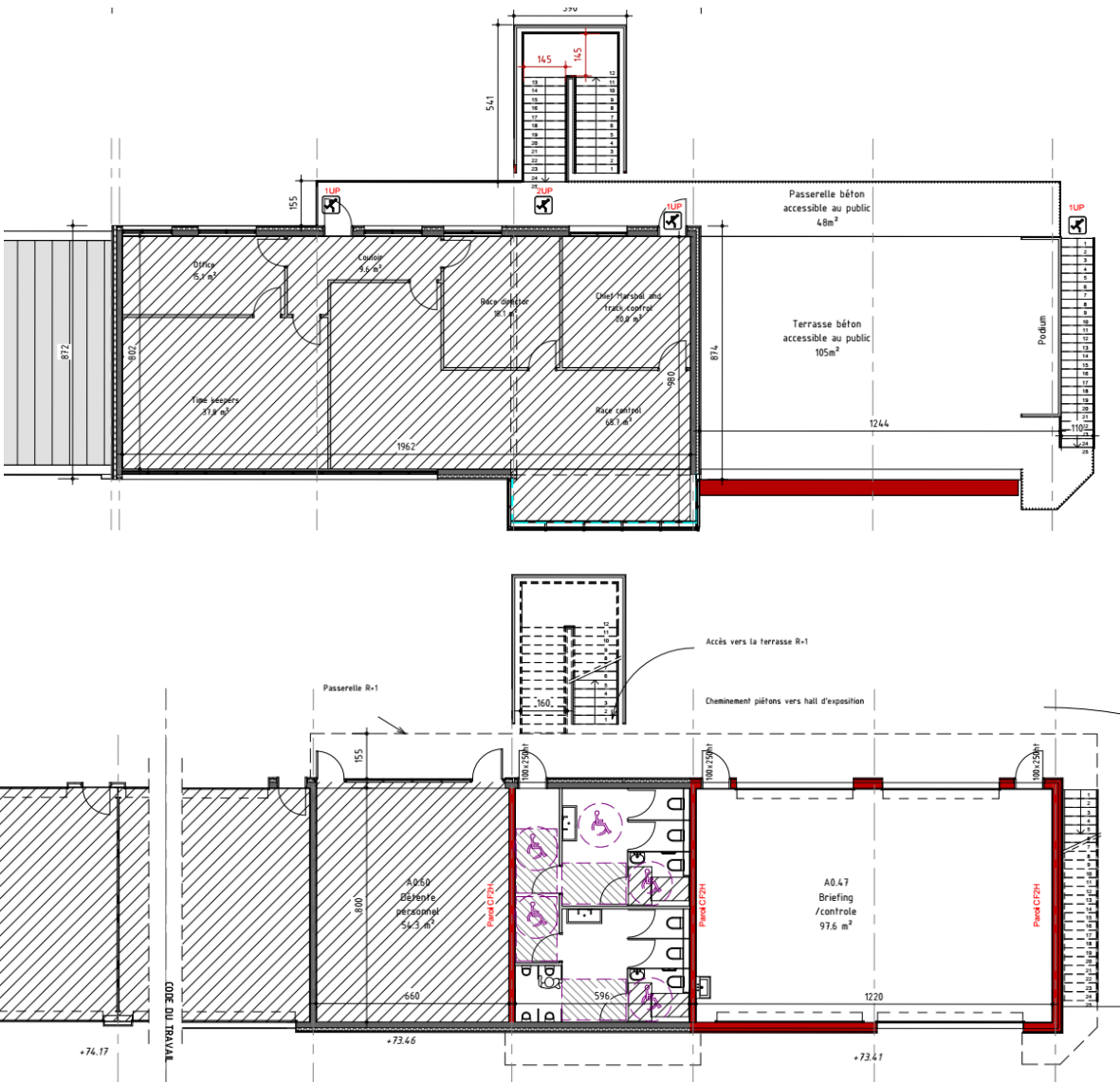
Vue projetée



PC : Paddocks



Façades



Aménagement et accessibilité



PC : Centre médical

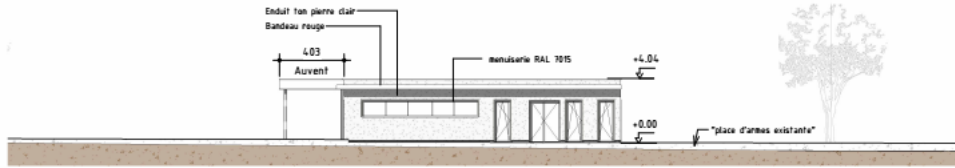
- Le centre médical (160m²) servira à la réalisation des soins et des contrôles anti-dopage. Il est accompagné d'une hélisurface pour l'évacuation des blessés.



Vue projetée



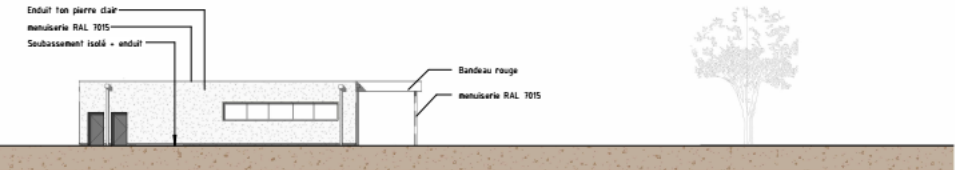
PC : Centre médical



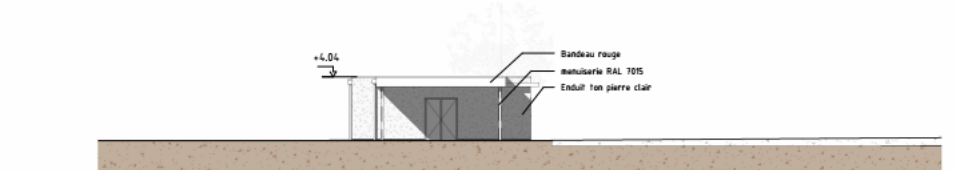
Médical Center - Façade Est - ECH : 1 : 200



Médical Center - Façade Nord - ECH : 1 : 200

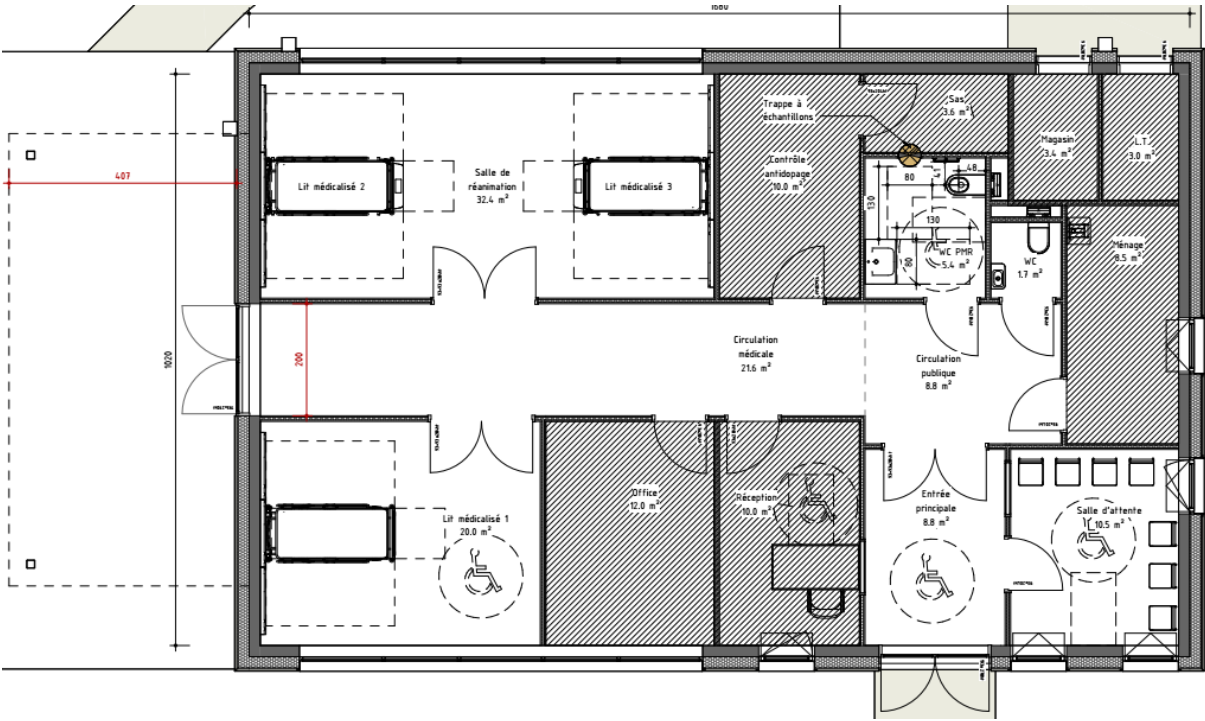


Médical Center - Façade Ouest - ECH : 1 : 200



Médical Center - Façade Sud - ECH : 1 : 200

Façades



Aménagement et accessibilité



Le Porter à Connaissance (PAC)



PAC

- Le projet initial était soumis à l'arrêté préfectoral IC/2019/019 portant sur l'autorisation environnementale loi sur l'eau (prorogation de l'autorisation acceptée pour une durée de 3 ans en 2023).
- Les principales modifications du projet sont :
 - Le partage du site entre 2 exploitants :
 - MSV Palmer dont l'autodrome sera réduit par rapport au projet initial,
 - NEOEN dont l'implantation de champs de panneaux photovoltaïques s'ajoute par rapport au projet initial,
 - L'actualisation du tableau des rubriques de la nomenclature IOTA ;
 - La modification du nombre d'ouvrages d'infiltration ;
 - L'actualisation de la liste des espèces protégées, et la mise à jour des mesures « Eviter, Réduire et Compenser ».



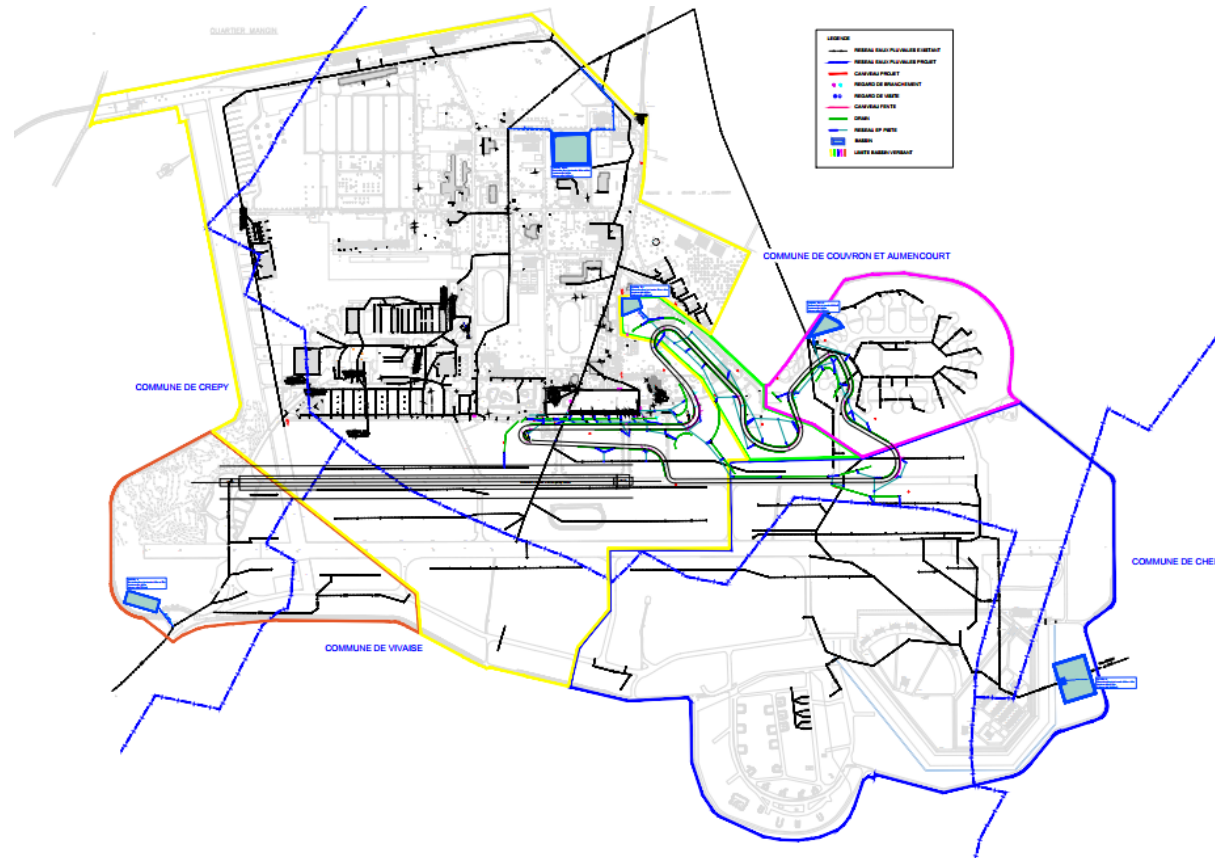
PAC : Nomenclature IOTA

RUBRIQUE	DÉSIGNATION DE L'ACTIVITÉ	SITUATION AUTORISÉE DANS L'AP DU 12/02/2019		SITUATION DU NOUVEAU PROJET		SITUATION ADMINISTRATIVE
		Quantité	Régime	Quantité	Régime	
2.1.5.0.1	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant supérieure ou égale à 20 ha	Surface totale du projet dont les écoulements sont interceptés : 501,9 ha	A	Surface totale du projet dont les écoulements sont interceptés : 501,9 ha	A	Sans changement
2.1.1.0.2	Stations d'épuration des agglomérations d'assainissement ou dispositifs d'assainissement non collectif devant traiter une charge brute de pollution organique au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales, supérieure à 12 kg de DBO ₅ , mais inférieure ou égale à 600 kg de DBO ₅	Dispositifs d'assainissement non collectifs Zone A : 48 eq hab soit 2,88 kg/j de DBO ₅ Zone B : 193 eq hab soit 11,58 kg/j de DBO ₅ Charge totale : 14,46 kg/j de DBO ₅	D	Dispositifs d'assainissement non collectifs Zone A : 48 eq hab soit 2,88 kg/j de DBO ₅ Zone B : 117 eq hab soit 6,99 kg/j de DBO ₅ Charge totale : 9,87 kg/j de DBO ₅	NC	Modification de seuil La charge de DBO ₅ a été diminuée pour la zone B car la partie cuisine a été supprimée et l'estimation des effectifs revue à la baisse



PAC : bassins d'infiltration

- Au nombre de 5 (au lieu de 7 auparavant) : 1 bassin (n°3) supprimé à cause de la réduction du circuit et 1 mutualisation de bassins (Bassin 1/2/3)
- Mise en place d'un géotextile filtrant en lieu et place des séparateurs à hydrocarbures



Plan des réseaux et des bassins EP



PAC

- Traitement des eaux usées : site raccordé uniquement aux micro-stations
- Mise à jour de la DEP :
 - Aucune nouvelle espèce observée
 - Mise à jour des mesures de réduction et d'évitement
 - Surface de compensation du nouveau projet (environ 54 ha) inférieure à celle déjà réalisée (67 ha).
- Reprise des prescriptions de l'AP de 2019 dans son ensemble :
 - Suivi des mesures
 - Réalisation d'une zone humide, de merlons végétalisés
 - Passage d'écologie avant démolition



